

2PMB

SCI

Au capital de 20 000,00 euros

Siège social : 220 ALLEE DES BECASSINES 40600 BISCARROSSE

949 961 031 RCS MONT-DE-MARSAN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE
DU 20/06/2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt juin,
À dix heures,

Les associés de la Société **2PMB** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Sont présents :

- **Monsieur Philippe Gelinet**, associé, possédant 50 parts sociales dans la société,
- **Monsieur Michel Pouil**, associé, possédant 50 parts sociales dans la société,
- **Monsieur Pierre-Jean Veziat**, associé, possédant 50 parts sociales dans la société,
- **Madame Diane Cicutta**, associée, possédant 50 parts sociales dans la société,

Ensemble, ces associés représentent 100% du capital social.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe Jean-Marie Gelinet.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des décisions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constat du décès du gérant, Monsieur Bernard CICUTTA
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'assemblée prend acte du décès de Monsieur Bernard CICUTTA, gérant statutaire de la Société.

Il est constaté que, par suite de ce décès, la fonction de gérant est vacante.

Cette décision, mise aux voix, est prise à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de gérant de la Société :

Monsieur Philippe GELINET, déjà associé,

demeurant 75 Avenue de la libération 40600 Biscarrosse,

né le 19/08/1956 à BISCARROSSE (40600),

de nationalité française

Monsieur Philippe GELINET, déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette décision, mise aux voix, est prise à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION

L'assemblée générale, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 16 des statuts :

« Article 16 – Gérance

Le Gérant de la Société, nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée, est :

Monsieur Philippe GELINET, déjà associé,

Demeurant 75 Avenue de la libération 40600 Biscarrosse,

Né le 19/08/1956 à BISCARROSSE (40600),

De nationalité française

Monsieur Philippe GELINET, déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.”

Cette décision, mise aux voix, est prise à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision, mise aux voix, est prise à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Philippe Gelinet,

Monsieur Michel Pouil,

Monsieur Pierre-Jean Veziat,

Madame Diane Cicutta